



Région Centre-Val de Loire

Département de l'EURE et LOIR

Commune de CHARTRES

**Enquête publique relative au projet de
modification numéro 3 du Plan de Sauvegarde et
de Mise en Valeur (PSMV)**

**CONCLUSIONS et AVIS du
COMMISSAIRE ENQUETEUR**

Par l'arrêté en date du 19 novembre 2021, Monsieur le Préfet d'Eure et Loir a prescrit l'ouverture et l'organisation de l'enquête publique relative au projet de modification numéro 3 du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) de la commune de CHARTRES.

La décision du Président du Tribunal Administratif d'Orléans numéro E21000088/45 du **21 juillet 2021** a désigné Michel BADAIRE en qualité de Commissaire Enquêteur figurant sur la liste d'aptitude des Commissaires Enquêteurs du Loiret.

L'enquête publique s'est déroulée pendant 39 jours consécutifs du **mardi 14 décembre 2021 au mardi 21 janvier 2022** inclus, en Mairie, Hôtel de ville - Place des halles - 28000 CHARTRES.

La publicité de l'enquête publique a été assurée par voie d'annonces légales dans deux journaux habilités à recevoir ce type d'avis, quinze jours avant le début de l'enquête et renouvelée dans les huit premiers jours de celle-ci.

A l'issue de l'enquête, il a été attesté de la présence continue des affiches par le certificat joint.

Dans le périmètre du projet, des affiches sur fond jaune au format A2, comportant le titre «avis d'enquête publique» en caractères gras majuscules d'au moins 2 cm annonçant l'enquête étaient disposées.

La présence de l'affichage a été vérifiée à l'issue des permanences du commissaire enquêteur, une attestation du Maire de CHARTRES constate l'affichage.

Pendant la durée de la procédure, les pièces du dossier papier de l'enquête étaient consultables à la Mairie, du lundi au vendredi de 9h à 18h et le samedi de 9h à 12h30 fermée le dimanche et les jours fériés.

Un accès gratuit était disponible sur un poste informatique au siège de l'enquête.

Les pièces du dossier d'enquête étaient également consultables et téléchargeables sur le site internet des services de l'état : <http://www.eure-et-loir.gouv.fr/Politiquespubliques/Enquetes-Publiques-et-consultation-du-public/Enquetes-publiques/En-cours>.

Le public pouvait déposer ses observations par voie électronique sur le registre dématérialisé à l'adresse : <https://www.registre-dematerialise.fr/2750>

Tout courrier postal adressé au siège de l'enquête a été annexé au registre papier.
Monsieur le Commissaire Enquêteur
Hôtel de ville.
Place des halles.
28000 CHARTRES.

Les observations et propositions du public transmises par courrier électronique pouvaient être consultées.

Toutes les observations écrites, déposées directement sur le registre papier ou reçues par courrier postal y étaient consultables.

Toute demande d'information complémentaire pouvait être faite lors d'une permanence du Commissaire Enquêteur.

L'accueil et le déroulement des permanences ont été réalisés conformément au planning préalablement établi.

Lors de chaque permanence, le Commissaire Enquêteur était disponible pour recevoir toutes personnes souhaitant le rencontrer. Les mesures de distanciation ont été appliquées dont, port du masque et mise à disposition de gel hydro alcoolique.

L'enquête s'est déroulée conformément au code et à l'arrêté d'ouverture de l'enquête, dans un climat attentif et calme, les conditions étaient satisfaisantes. Tout élu ou particulier pouvait, s'il le souhaitait, s'entretenir avec le Commissaire Enquêteur en un local isolé.

Des permanences ont été tenues : le **mardi 14 décembre 2021 de 9h00 à 12h00 - le mercredi 5 janvier 2022 de 14h00 à 17h00, le vendredi 21 janvier 2022 de 14h00 à 17h00.**

L'enquête a été close le **vendredi 21 janvier 2022**, la mention correspondante a été portée sur le registre d'observation de l'enquête.

Un total de 9 observations réparties comme suit :

- 2 observations sur le registre dématérialisé, voir en pièce jointe.
- 7 observations sur le registre papier, voir en pièce jointe.

Sur le site internet, le dossier a été consulté 889 fois et téléchargé 678 fois.

Le procès-verbal des observations a été remis au demandeur le **lundi 24 janvier 2022** la réponse a été reçue le **vendredi 4 février 2022.**

Le porteur du projet est Monsieur le Maire de Chartres, transmettant la délibération du 10 décembre 2020, sur le projet de modification numéro 3 du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) de la commune de la commune de CHARTRES.

La Commission locale du site patrimonial remarquable de Chartres c'est réunie le lundi 8 novembre 2021.

La création du site patrimonial remarquable et la mise en œuvre de son P.S.M.V. doit pouvoir être l'outil opérationnel du projet urbain. La délimitation du projet a fait l'objet d'une analyse approfondie et les objectifs clairement identifiés, ces derniers sont traduits dans le règlement, les documents graphiques.

CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Effectivement, le projet de modification numéro 3 du PSMV de Chartres vise plusieurs objectifs :

- Il apporte bien des ajustements règlementaires notamment dans le cadre des dispositions en matière de stationnement. La réduction du périmètre du site patrimonial remarquable pour corriger une erreur matérielle.
- Il ne pas bouleverse pas l'économie générale et s'inscrit dans les objectifs du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) du plan local d'urbanisme de Chartres approuvé le 24 juin 2015.
- Le périmètre du Secteur Sauvegardé de Chartres ne comporte aucune opération déclarée d'utilité publique
- Volontarisme du calcul du nombre de places de stationnement pour les bicyclettes. Quelle que soit leur affectation, les besoins en stationnement cyclable devront être étudiés pour chaque projet.
- La ville de Chartres souhaite aujourd'hui étendre cette réflexion au secteur couvert par le PSMV dont les obligations en matière de stationnement diffèrent du PLU et peuvent constituer un obstacle à la reconquête des surfaces vacantes. De même, la ville intra-muros représentant un ensemble urbain, bâti et patrimonial cohérent, il apparaît essentiel que des règles communes en matière de stationnement soient prescrites dans les deux documents d'urbanisme.

Avis du commissaire enquêteur

Toutes les observations déposées montrent l'attachement de la population au secteur concerné par la procédure. Si certaines observations pouvaient sembler « hors sujet » il convient d'y porter attention car elles permettront, dans l'avenir, d'apporter des améliorations.

Il ne faut pas déplorer le nombre limité d'observations, la période de COVID n'encourageait pas à se déplacer, bien que toutes les mesures de protections soient respectées. Car la publicité, largement visible depuis la voie publique, a eu un aspect très positif. L'intérêt de la population n'a pas été démenti puisque le dossier a été consulté 889 fois et téléchargé 678 fois c'est énorme, et montre qu'il n'y a pas eu d'inquiétude majeure et que le projet est bien compris.

Le P.S.M.V :

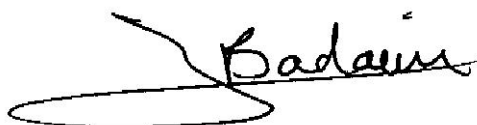
- S'appuie sur un diagnostic très complet portant sur les immeubles, les espaces publics, le contexte urbain et paysager tout en prenant en considération les besoins d'évolution.
- Appréhende bien la dimension patrimoniale des bâtiments avec la protection et la mise en valeur des éléments significatifs.

- Concilie les contraintes inhérentes à la protection du patrimoine avec la nécessaire adaptation aux modes de vies actuels.
- Vise clairement à requalifier des quartiers.
- Traduit la volonté de conforter le centre de l'agglomération en améliorant l'attractivité du centre-ville, en préservant les activités.
- J'estime que le PSMV correspond bien à la protection de cet ensemble urbain « cœur de ville » de 64 hectares avec sa cathédrale, classée au patrimoine mondial par l'UNESCO.

Il s'agit d'un dossier complet, fruit d'une étude réaliste et approfondie. Sur la base de tous ces éléments, j'émet un AVIS FAVORABLE à la demande de modification numéro 3 du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV).

Versions numérique et papier remises en Préfecture d'Eure-et-Loir place de la République à Chartres le jeudi 10 février 2022.

Le Commissaire Enquêteur

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Badair', with a large, stylized flourish underneath.

Michel BADAIRE